

VILLES SŒURS

Le transport se fait à la demande

La Communauté de communes des Villes Sœurs lance son nouveau service de transport à la demande. Une solution offerte aux personnes souffrant de problèmes de mobilité dans les villages pour rejoindre le littoral et le pôle Eu-Le Tréport-Mers.

À SAVOIR

- **Les réservations** se font par téléphone au 02 32 18 40 70, par internet sur villes-sœurs.fr ou par l'application mobile « My Mobi », après avoir recherché le réseau Villes Sœurs mobilité.
- **Le centre d'appel** est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 9 heures à 12 h 30.
- **Il est possible** de réserver du lundi au vendredi jusqu'à 17 h 30 pour le premier trajet du lendemain matin et jusqu'à 10 heures pour les trois trajets suivants, jusqu'au samedi avant 12 h 30 pour le premier trajet du lundi suivant, jusqu'à 30 jours à l'avance par rapport au jour de la course réservée.

Les trois lignes et leurs arrêts



Il est possible de réserver du lundi au vendredi jusqu'à 17 h 30 pour le premier trajet du lendemain matin et jusqu'à 10 heures pour les trois trajets suivants, jusqu'au samedi avant 12 h 30 pour le premier trajet du lundi suivant, jusqu'à 30 jours à l'avance par rapport au jour de la course réservée.

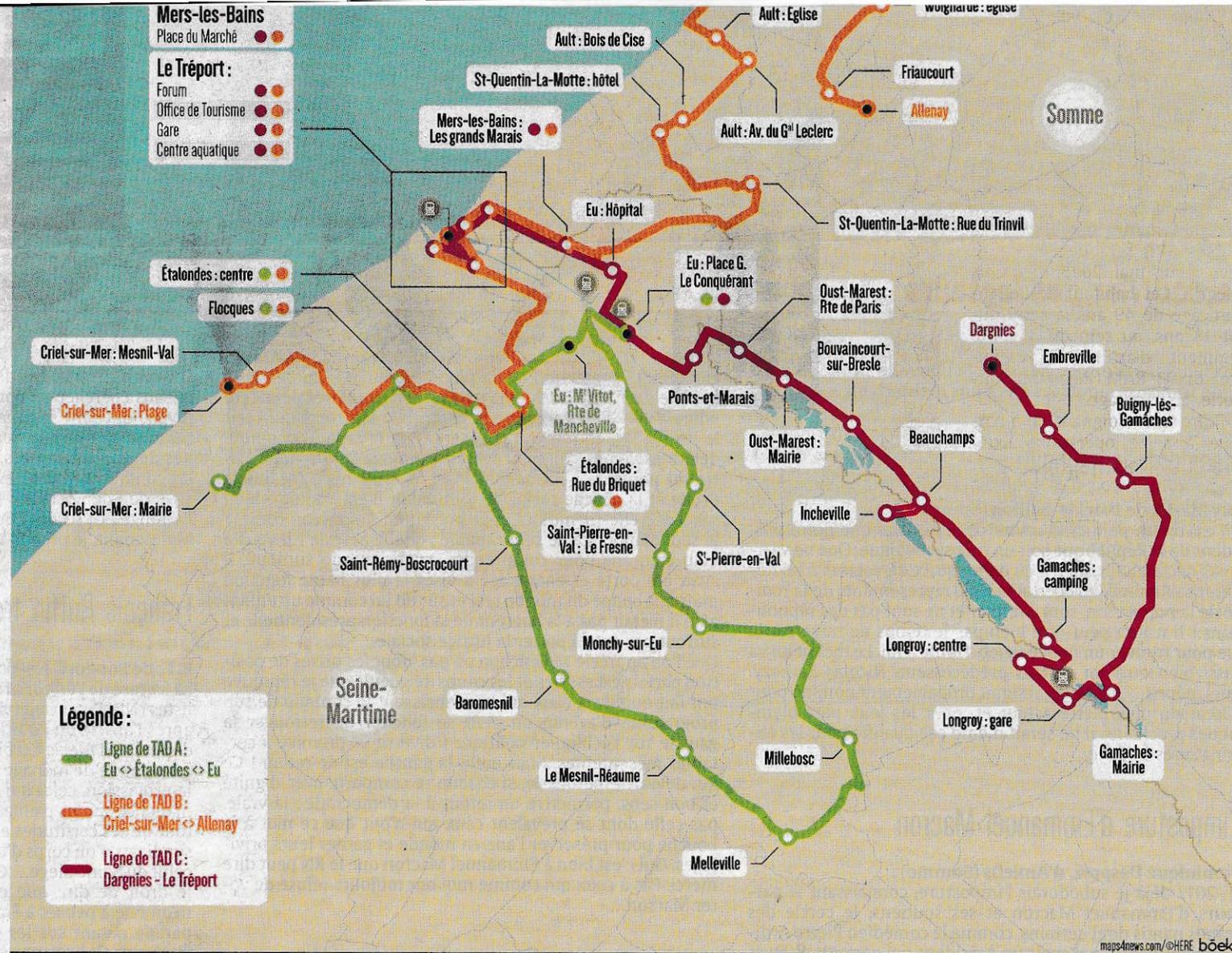
BENJAMIN RADEAU

Si vous n'avez pas de véhicule, ni de permis ou que vous êtes dans l'incapacité de conduire, impossible pour vous, cet été, si vous habitez trop loin, d'aller à la plage à Ault, au Tréport ou à Criel-sur-Mer. Ou encore d'aller faire les boutiques à Eu, Mers-les-Bains ou Étalonges. Une contrainte que la Communauté de communes des Villes Sœurs (CCVS) vous propose d'oublier avec son transport à la demande (TAD), inauguré ce vendredi 1^{er} juillet. Il fonctionnera du lundi au samedi, de 9 h à 17 heures, sauf les jours fériés.

Composé de trois lignes, A, B et C, mais qui auraient pu s'appeler Normandie, Littoral et Vallée de la Bresle vu leurs tracés, ce service dessert 48 arrêts, chacun indiqué par un panneau avec au moins un dans chacune des 28 communes de la CCVS. « Un maillage cohérent », juge Bruno Saintyves, vice-président en charge du transport. Une compétence qui se concrétise avec ce TAD, d'un coût de 235 000 € par an.

COMPLÉMENT AUX LIGNES DE BUS

Celui-ci a, avec ses collègues, identifié les problèmes de mobilité sur le territoire dès le début de la mandature. « Notamment dans nos plus petits villages qui ne sont pas ou peu desservis par les lignes régulières », estime Eddie Facque, président de la CCVS. D'où l'orientation des tracés, qui débutent des villages pour aller vers le littoral et les trois Villes Sœurs. Reste que ce TAD se veut complémentaire avec les offres d'autocar que sont Trans'80 et No-



mad. « Un service simple et pratique d'utilisation, totalement gratuit », assure le maire du Mesnil-Réaume. Sur les quatre trajets quotidiens, votre horaire de prise en charge ne vous sera communiqué qu'à la fin de la période de réservation puisque celui-ci, comme le temps de trajet, dépend du nombre de passagers et d'arrêts à desservir. Il peut alors être légèrement différent de l'horaire souhaité initialement.

Un système garantissant l'absence de refus. « Ce sera à nous d'adapter les moyens matériels en fonction du nombre de passagers avec des bus plus grands », promet Franck Deschamps, responsable d'exploitation de l'Oiseau Bleu, délégataire qui assure les courses.

DES ADAPTATIONS POSSIBLES

La plateforme de réservation est, elle, gérée par Transdev, qui s'occupe déjà de dispositifs similaires

pour les intercommunalités de Dieppe-Maritime et Falaises du Talou. La capacité standard des véhicules, qui seront bientôt redécouverts en bleu, est de 9 places maximum. Deux sont équipés d'un accès PMR. « Il faudra indiquer lors de la réservation si vous êtes une personne à mobilité réduite ou avec une poussette », prévient Bruno Saintyves. Le TAD sera en revanche interdit aux enfants non accompagnés de moins de 11 ans ainsi qu'aux écoliers, col-

égiens et lycéens durant les périodes scolaires. Tous attendent un temps d'adaptation avant un fonctionnement sans anicroche. « On démarre en pleine saison estivale, on ne peut pas faire test plus difficile », reconnaît le maire de Flocques, qui compte sur les remontées des usagers pour améliorer le dispositif, qui pourra également être adapté lors de grands événements comme le Murmure du Son, du 14 au 16 juillet. ■